

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 234

présenté par

M. Lurton

à l'amendement n° 191 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 8 TER**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et pour les salariés de personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'étendre les bénéficiaires du dispositif.